

Le programme JSPP

Mis en œuvre par la BSPP, le programme « Jeunes sapeurs-pompiers de Paris » (JSPP) est une formation ouverte à tous les jeunes franciliens âgés de 14 à 16 ans désirant éventuellement s'orienter vers une carrière dans les métiers de la sécurité. Cette formation de plus de 400 heures s'étend sur un cycle de 3 ans. Les activités sont programmées le samedi après-midi ou, plus rarement, durant certaines vacances scolaires.

Le programme se déroule en 3 phases :

- Environ 450 jeunes adolescents effectuent chaque année scolaire une semaine de découverte au sein de la BSPP.
- Après sélection, 80 à 90 jeunes, intègrent le dispositif JSPP (30 samedis après-midi par an sur 2 ans).
- Les JSPP ayant obtenu le brevet national JSP et désirant obtenir une validation professionnelle (habilitation travaux électriques, PSE1 et 2, SSIAP1, SST et IMP 1) suivent un cursus de formation durant la troisième année.

Le programme JSPP est à la fois un puissant outil de formation, mais également d'intégration.



Photos: BSPP et droits réservés © Association des entreprises partenaires de la Défense - Réalisation: arts à Paris 01 43 07 61 90

JSPP

Les activités JSPP se déroulent sous l'égide d'une section spécifique de l'Association sportive et artistique des sapeurs-pompiers de Paris (ASASPP). **Ces activités sont uniquement financées par des dons privés.** Depuis le 14 décembre 2013, le caractère qualifiant du programme JSPP est reconnu par l'Etat et le dispositif est éligible à la taxe d'apprentissage.

Votre entreprise peut, elle aussi, contribuer au succès de ce dispositif en faisant un don, mais également en versant sa taxe d'apprentissage, à l'Association Sportive et Artistique des Sapeurs-Pompiers de Paris.

Contact : cadets@pompiersparis.fr

en vous réclamant de l'Association des entreprises partenaires de la Défense.

Pour en savoir plus : [LIEN](#)



L'Association des entreprises partenaires de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense. Elle est à l'origine de nombreuses actions pratiques, tant dans le domaine des synergies Défense-entreprises que de l'action sociale (reconversion des militaires, insertion professionnelle des blessés, don de sang au profit des militaires blessés en opérations et des patients traités dans les hôpitaux militaires, soutien au dispositif JSPP de la BSPP, etc.). Tous les collaborateurs de l'Association sont des bénévoles. Les seules ressources sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.



Jeunes sapeurs-pompiers de Paris



JSPP

Contribuer à la politique de formation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)



Un peu d'histoire

À la suite de l'incendie de l'ambassade d'Autriche qui cause la mort d'une centaine de convives le 1^{er} juillet 1810, l'Empereur Napoléon 1^{er} charge le ministre de l'Intérieur et Étienne-Denis Pasquier, préfet de police, de mettre en place une nouvelle organisation pour remplacer le corps des gardes pompiers. La proposition d'une formation militaire est retenue, et officialisée par décret impérial du 18 septembre 1811 qui crée le Bataillon de sapeurs-pompiers de Paris.



Le Bataillon devient Régiment de sapeurs-pompiers de Paris par décret impérial du 5 décembre 1866 tandis que sa zone d'action est étendue à tout le département de la Seine.

Pendant la Première Guerre mondiale, trente sapeurs-pompiers de Paris et deux pompes sont envoyés à Reims début mars 1915 pour combattre les incendies causés par les bombardements.

Le 25 août 1944, les sapeurs-pompiers furent les premiers à hisser le drapeau tricolore au sommet de la tour Eiffel.

Le régiment, qui était jusqu'alors un régiment de l'arme de l'Infanterie, est transféré à l'arme du génie en 1965.

La zone d'action du régiment couvrira Paris et la petite couronne à partir du 1^{er} janvier 1968, s'étendant bien au-delà de l'ancienne Seine, avec 43 communes supplémentaires. Ses effectifs s'accroissent en conséquence et il prend le nom de Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) le 1^{er} mars 1967.

La BSPP aujourd'hui

Acteur majeur de l'armée de Terre et de la défense civile, l'arme du génie se distingue par ses trois composantes complémentaires : le combat (démontage, franchissement, interventions en milieu subaquatique, mobilité...) l'infrastructure (ingénierie militaire, construction, réseaux...) et la sécurité (séismes, inondations, incendies...).

Grande unité militaire mise à la disposition du préfet de police pour emploi, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris est chargée d'assurer la protection des personnes et des biens dans Paris et dans trois départements de la petite couronne : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

La couverture opérationnelle est assurée par 77 centres de secours : 25 dans Paris et 52 dans la petite couronne.

La brigade est composée de militaires de carrière ou sous contrat. Les sous-officiers sont tous issus du corps des militaires du rang de la BSPP. Les jeunes engagés souscrivent un contrat, soit pour servir en unité opérationnelle, soit comme spécialistes dans les bureaux et services de soutien.



LE CODE D'HONNEUR DU SAPEUR-POMPIER DE PARIS

Ayant accepté de servir avec honneur et loyauté à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris :

- J'accomplis la mission reçue jusqu'au bout.
- Je respecte mes chefs, mes subordonnés, mes camarades.
- Je fais preuve d'humilité, mais aussi d'un dévouement, d'une discrétion et d'une disponibilité sans faille.
- Je m'entraîne chaque jour avec rigueur pour acquérir et conserver une efficacité optimale.
- J'agis avec célérité, courtoisie et impartialité quel que soit le type d'intervention pour laquelle j'ai été appelé.
- Je respecte toutes les victimes et je prends en compte toute détresse.
- Toujours solidaire, je ne connais ni violence, ni indifférence, ni lassitude.
- Je m'engage à faire preuve en toutes circonstances de discipline et d'une rigueur morale exemplaire.
- Je suis fier du savoir et des traditions que m'ont léguées mes anciens.
- J'accepte les devoirs et les exigences du métier de sapeur-pompier militaire.

Les sapeurs-pompiers sont souvent appelés les « soldats du feu ». Mais la lutte contre les incendies ne représente que 7 % de leurs interventions. Ce sont les secours à la personne qui les mobilise le plus souvent.

Les sapeurs-pompiers interviennent principalement dans 4 grands types de situations :

- Les secours à la personne (87 % des interventions).
- Les incendies (3 %).
- Autres types d'interventions (10 %).

